

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
COMMUNE DE REQUISTA

N° 2026 / 28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE DE LA COMMUNE DE REQUISTA.**

OBJET : DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AU 2^{ème} ADJOINT.

Le Maire de la Commune de Réquista,
Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de Réquista en date du 27 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé l'élection du Maire et des Adjointes,
Vu la délibération n°2026/07 du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des adjointes,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une redistribution de ses délégations,
Considérant les nouvelles fonctions Madame Annette CLUZEL, devenue de fait 2^{ème} adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1° : - En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **CLUZEL Annette**, deuxième adjoint au Maire, est déléguée aux affaires scolaires, de la petite enfance, au développement et de la gestion de l'économie locale et plus particulièrement du tourisme et des commerces, a la communication municipale. Est également déléguée à l'entretien des espaces verts et de l'embellissement de la commune et aux questions relatives à l'environnement.

❖ **Délégations de fonctions lui est donné dans ces domaines et notamment pour :**

- Les affaires scolaires.
- Les activités périscolaires.
- La restauration scolaire.
- La représentation du maire dans les diverses instances en relation avec les écoles maternelles et primaires de la commune.
- Les relations et amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements scolaires de la commune.
- La gestion des espaces verts de la commune.
- Chargée de la propreté et de l'embellissement de la commune.
- Déléguée aux foires et marchés et chargée des relations avec les forains et les commerçants.
- En charge des relations avec l'Union des Commerçants et Artisans de Réquista.
- Les questions liées à l'environnement.
- Chargée de la rédaction du bulletin municipal

❖ **Délégation de signatures lui est donné dans ces domaines et notamment pour :**

- De signer tout acte relatif au fonctionnement des services scolaires.
- En l'absence du Maire, et du 1^{er} Adjoint : Pouvoir est donné à Annette CLUZEL de signer tout actes relatifs à la gestion patrimoniale de la commune, et d'autre part pourra signer tout actes notariés (aliénation, échange, acquisition) par lesquels Monsieur le Maire aura été autorisé à passer.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 2° : - Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de Réquista est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3° : - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la préfète aux fins de contrôle de légalité.
- Monsieur le Trésorier.
- L'intéressée.

Reçu notification le
L'intéressée,



Fait à Réquista, le 30 mars 2026

Le Maire,

Michel LAURENS

